

Sommaire

Fièvre West Nile aux Etats-Unis d'Amérique : rapport de suivi n° 2 (fin de l'épizootie)	81
Fièvre aphteuse en France : rapport de suivi n° 4	82
Fièvre aphteuse en Arabie saoudite	83
Fièvre aphteuse en Argentine : rapport de suivi n° 4	84
Influenza aviaire au Honduras : détection d'animaux réagissants	85
Peste porcine classique en Roumanie : complément d'information	86
Fièvre aphteuse au Royaume-Uni / Grande-Bretagne : rapport de suivi n° 6	86
Peste porcine africaine en République Démocratique du Congo	87
Fièvre aphteuse aux Pays-Bas : rapport de suivi n° 3	87
Fièvre aphteuse en France : rapport de suivi n° 5	88

FIÈVRE WEST NILE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE Rapport de suivi n° 2 (fin de l'épizootie)

Traduction d'un courrier électronique reçu le 5 avril 2001 du Docteur Alfonso Torres, administrateur adjoint des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Washington :

Terme du rapport précédent : 22 septembre 2000 (voir *Informations sanitaires*, 13 [39], 178, du 6 octobre 2000).

Terme du présent rapport : 22 mars 2001.

L'épizootie de fièvre West Nile (FWN) est terminée.

Au total, au cours de l'année 2000, le virus a été identifié chez 60 chevaux, dans les Etats suivants :

Etat	Nombre de chevaux
Connecticut	7
Delaware	4
Massachusetts	1
New Jersey	27
New York	19
Pennsylvanie	1
Rhode Island	1

Les premiers signes cliniques sont apparus chez ces chevaux, considérés dans leur ensemble, entre le 17 août et le 30 octobre 2000. Le dernier cas clinique est apparu le 30 octobre 2000 dans le comté de New Castle (Etat de Delaware).

Parmi ces 60 chevaux, il y avait 36 mâles (32 hongres, 3 étalons, 1 poulain entier) et 24 femelles (toutes adultes). Ces animaux appartenaient à au moins 11 races différentes. Du point de vue du sexe et des races, ils étaient *grosso modo* représentatifs de la population équine présente dans cette zone.

L'âge moyen des chevaux infectés était de 14 ans, le plus jeune étant âgé de 4 mois et le plus vieux de 38 ans.

Diagnostic :

- Les signes cliniques les plus couramment observés étaient une ataxie, une atonie au niveau des membres, une station debout difficile ou impossible (décubitus) et une fasciculation musculaire.
- Parmi les 60 chevaux, 23 (38 %) sont morts ou ont dû être euthanasiés.
- Le virus a été isolé à partir de tissus encéphaliques de 7 des 60 chevaux malades.
- Ces 7 prélèvements encéphaliques équins ont également fourni un résultat positif à la RT-nPCR⁽¹⁾, de même que 3 autres encéphales de chevaux à partir desquels le virus n'a pas pu être isolé.
- Grâce à la méthode ELISA⁽²⁾, la présence d'IgM a été mise en évidence dans le sérum de 59 chevaux.
- Pour 55 chevaux, le sérum testé au moyen de l'épreuve de neutralisation par réduction des plages (PRNT) présentait un titre significatif. Chez l'un des chevaux, le titre PRNT s'est avéré quatre fois plus élevé en phase de convalescence qu'en phase aiguë.

Surveillance chez les oiseaux : la surveillance ornithologique a essentiellement consisté en l'examen d'oiseaux trouvés morts, surtout des corneilles d'Amérique (*Corvus brachyrhynchos*) et d'autres oiseaux sauvages. Aucune exploitation avicole n'a été touchée par cette infection.

Au total, ce sont plus de 4 300 oiseaux sauvages qui ont été reconnus infectés par le virus de la FWN dans 12 Etats et le District de Columbia. Les oiseaux infectés ont été ramassés d'avril à novembre 2000. Dans plusieurs Etats, la surveillance des oiseaux sauvages s'est poursuivie durant l'hiver 2000-2001. Aucun oiseau n'a été trouvé infecté depuis le 1^{er} janvier 2001.

Surveillance chez les moustiques : des captures de moustiques ont été réalisées pendant l'hiver dans diverses zones où l'activité du virus de la FWN avait été constatée en 2000, mais aucun n'a été trouvé porteur du virus en 2001.

Conclusion : l'activité du virus de la FWN aux Etats-Unis d'Amérique a cessé en raison de divers facteurs, notamment des facteurs climatiques et des activités de lutte anti-vectorielle.

Des informations complémentaires sur la FWN aux Etats-Unis d'Amérique sont disponibles sur le site web de l'USDA-APHIS⁽³⁾, à l'adresse suivante : <http://www.aphis.usda.gov/oa/wmv/index.html>

(1) RT-nPCR : test couplé de transcription inverse et d'amplification génique "nichée".

(2) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.

(3) USDA-APHIS : Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire du Département de l'agriculture des Etats-Unis d'Amérique.

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE EN FRANCE Rapport de suivi n° 4

Extrait d'un courrier électronique reçu le 6 avril 2001 du Docteur Isabelle Chmitelin, directrice générale adjointe, direction générale de l'alimentation, ministère de l'agriculture et de la pêche, Paris :

Terme du rapport précédent : 3 avril 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [14], 75, du 6 avril 2001).

Terme du présent rapport : 6 avril 2001.

Animaux en relation épidémiologique avec le Royaume-Uni :

Les six exploitations qui ont détenu des animaux réagissants étaient situées dans les cinq départements suivants : Cher, Mayenne, Oise, Rhône et Seine-et-Marne (voir *Informations sanitaires*, **14** [12], 63, du 23 mars 2001). Autour de ces exploitations, des périmètres interdits de 3 km avaient été délimités par arrêtés préfectoraux pour une durée de 30 jours. Ces interdictions sont désormais levées pour les quatre exploitations suivantes :

- Département du Cher : une exploitation dans laquelle 62 ovins originaires du Royaume-Uni, 44 ovins « contact » et 65 bovins « contact » ont été euthanasiés.

- Département de l'Oise : une exploitation dans laquelle 11 ovins originaires du Royaume-Uni et 35 ovins « contact » ont été euthanasiés.
- Département du Rhône : une exploitation dans laquelle 42 ovins originaires du Royaume-Uni, 45 ovins « contact », 80 bovins « contact » et 40 porcins « contact » ont été euthanasiés.
- Département de la Seine-et-Marne : une exploitation dans laquelle 400 ovins originaires du Royaume-Uni, 1 400 ovins « contact », 30 bovins « contact » et 12 porcins « contact » ont été euthanasiés.

Les deux autres exploitations « séropositives », situées dans le département de la Mayenne, dans la zone de surveillance du foyer, restent soumises aux mesures de restriction de l'arrêté portant déclaration d'infection. Il s'agit de deux exploitations dans lesquelles 769 ovins originaires du Royaume-Uni, 117 ovins « contact », et 3 porcins « contact » ont été euthanasiés.

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE EN ARABIE SAOUDITE

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'une télécopie reçue le 7 avril 2001 du Docteur Omar A. Hashem, directeur du service de quarantaine animale, ministère de l'agriculture et de l'eau, Riyadh :

Date du rapport : 28 mars 2001.

Nature du diagnostic : clinique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 18 mars 2001.

Date présumée de l'infection primaire : 14 mars 2001.

Foyers :

Localisation	Nombre
région Est	13
région Centre	15
région Nord	5
région Sud	3
région Ouest	10
Total	46

Nombre total d'animaux dans les foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	2 793	1 891	156	30	0
ovi/cap	4 266	523	63	0	0

Diagnostic :

- Laboratoire ayant effectué le diagnostic :** laboratoire de diagnostic du ministère de l'agriculture et de l'eau (Riyadh), et envoi d'autres prélèvements au laboratoire de Pirbright (Royaume-Uni).
- Epreuves diagnostiques réalisées :** ELISA⁽¹⁾ de blocage.
- Agent causal :** virus de sérotype O. Sous-typage en cours.

Epidémiologie :

A. Source de l'agent / origine de l'infection : la maladie est enzootique.

B. Mode de diffusion de la maladie : déplacements de bétail.

Mesures de lutte : mise en interdit des exploitations atteintes ; contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ; vaccination.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE EN ARGENTINE
Rapport de suivi n° 4

Synthèse des informations reçues jusqu'au 10 avril 2001 du Docteur Eduardo Jesús Greco, vice-président exécutif du service national de santé et de qualité agro-alimentaire (SENASA), secrétariat à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'alimentation, Buenos Aires :

Terme du rapport précédent : 3 avril 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [14], 78, du 6 avril 2001 2001).

Terme du présent rapport : 10 avril 2001.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
province de Buenos Aires	61
province de Cordoba	1
province de La Pampa	7
province de San Luis	1
province de Santa Fe	3

Tableau récapitulatif des foyers confirmés au 10 avril 2001 :

Localisation	Nombre
province de Buenos Aires	176
province de Cordoba	9
province de La Pampa	18
province de San Luis	8
province de Santa Fe	11
Nombre total de foyers	222

Nombre total d'animaux dans les foyers recensés jusqu'au 10 avril 2001 :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
...	201 198	7 936

*
* *

INFLUENZA AVIAIRE AU HONDURAS Détection d'animaux réagissants

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'une télécopie reçue le 10 avril 2001 du Docteur Francisco Rodas Chavarría, directeur général du service national de santé zoosanitaire et phytosanitaire (SENASA), secrétariat à l'agriculture et à l'élevage (SAG), Tegucigalpa :

Date du rapport : 9 avril 2001.

Date de la détection au laboratoire : 5 avril 2001.

Au cours d'examens sérologiques de routine réalisés sur 255 échantillons prélevés dans la zone frontalière avec El Salvador, dans le cadre du Système de surveillance épidémiologique du Honduras, 32 oiseaux réagissants ont été détectés dans les localités suivantes :

Localisation	Nbre d'oiseaux réagissants
localité de Zacate, commune de Yarula	2
localité de Cojores, commune de Yarula	2
localité d'Aguasinga, commune de Yarula	4
localité d'Ojo de Agua, commune de Santa Elena	3
localité de San Francisco, commune de Marcala	4
localité de Colomoncagua, commune de Colomoncagua	5
localité de Magdalena, commune de Magdalena	7
localité de San Francisco, commune de Magdalena	5
Total	32

Diagnostic :

- A. **Laboratoire ayant effectué la détection :** Institut hondurien de recherches médico-vétérinaires, Laboratoire central de référence (Tegucigalpa). Des prélèvements (écouvillons cloacaux et organes) vont être envoyés au laboratoire de l'USDA-APHIS⁽¹⁾ à Ames (Iowa, Etats-Unis d'Amérique).
- B. **Epreuves réalisées :** immunodiffusion en gélose.
- C. **Agent causal :** les examens sérologiques fournissent des résultats positifs, mais pour que la maladie soit confirmée il faudra parvenir à isoler le virus.

Source de l'agent / origine de l'infection :

- Selon l'enquête épidémiologique en amont, l'origine, les antécédents et les protocoles de collecte de prélèvements sur le terrain, ces oiseaux proviennent d'un pays voisin. D'après les propos recueillis dans les localités atteintes, il a pu être établi que des oiseaux ont été achetés dans ce pays voisin. Ces oiseaux ont été introduits voici 15 jours, à l'occasion d'un échange commercial informel par des points de passage "aveugles".
- Des recherches sont également en cours pour savoir si ces résultats sérologiques ne seraient pas consécutifs à une vaccination.

Mesures de protection :

- Mise en place d'une zone tampon de 25 km de large tout au long de la frontière avec El Salvador. La zone ainsi contrôlée couvre une superficie de 6 900 km².
- Mise en place de postes de contrôle pour surveiller les transports d'oiseaux, de produits et de sous-produits de l'aviculture, de ce secteur vers le reste du pays. A l'heure actuelle, 23 postes de contrôle ont été mis en place dans toute la zone de contrôle : 11 postes de contrôle de catégorie 1, 9 de catégorie 2 et 3 de catégorie 3.
- Enquête épidémiologique reposant sur la collecte permanente de prélèvements dans la zone sous contrôle.
- Dans les localités où ont été dépistés des animaux réagissants, il est procédé à un abattage immédiat.

(1) USDA-APHIS : Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire du Département de l'agriculture des Etats-Unis d'Amérique.

PESTE PORCINE CLASSIQUE EN ROUMANIE Complément d'information

Texte d'un courrier électronique reçu le 11 avril 2001 du Docteur Gheorghe Ontanu, directeur général adjoint de l'agence zoosanitaire nationale, ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, Bucarest :

Date du rapport : 10 avril 2001.

Le 3 avril 2001, la peste porcine classique a été confirmée dans une exploitation porcine, de type familial, dans la localité de Cristuru Secuiesc, dans le département de Harghita (voir *Informations sanitaires*, **14** [14], 78, du 6 avril 2001). Des informations complémentaires sur ce foyer sont fournies ci-après. Aucun nouveau foyer n'est apparu à ce jour.

Epidémiologie :

A. Source de l'agent / origine de l'infection : l'origine du virus et son mode d'introduction dans l'exploitation n'ont pas pu être établis en toute certitude.

L'enquête épidémiologique a montré que l'introduction du virus dans le foyer, et son mode d'introduction, n'étaient pas le résultat de l'introduction de porcs infectés, ni de contacts avec des suidés sauvages, ni de l'introduction de produits biologiques ou de vaccins périmés.

B. Autres renseignements épidémiologiques : les mesures appliquées dans le foyer ont amené l'arrêt de la propagation de la maladie, sans apparition de nouveaux foyers (fait confirmé par les recherches épidémiologiques).

Mesures de lutte : conformément aux mesures prévues par la Directive 80/217/CEE de l'Union européenne, une zone de protection de 3 km, inscrite dans une zone de surveillance de 10 km, a été délimitée autour du foyer.

Les mesures visent à :

- éliminer immédiatement, par abattage sanitaire, tous les porcs du foyer ;
- détruire les cadavres ;
- vacciner en urgence contre la peste porcine classique dans la zone de protection.

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE AU ROYAUME-UNI / GRANDE-BRETAGNE Rapport de suivi n° 6

Résumé synthétique des données reçues jusqu'au 11 avril 2001 du Docteur J.M. Scudamore, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Londres :

Terme du rapport précédent : 4 avril 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [14], 74, du 6 avril 2001).

Terme du présent rapport : 11 avril 2001.

Nombre de nouveaux foyers : 245.

Nombre total de foyers : 1 235.

*
* *

PESTE PORCINE AFRICAINE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

RAPPORT D'URGENCE

Extrait d'une télécopie reçue le 12 avril 2001 du Docteur Hubert Ali Ramazani, directeur de la production et de la santé animales, ministère de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, Kinshasa :

Un foyer de peste porcine africaine a été confirmé dans la ferme du Monastère, située à environ 12 km du centre-ville de Kinshasa.

Les premiers symptômes ont été observés le 11 mars 2001 dans une loge de 32 truies, parmi lesquelles se trouvaient 24 truies gestantes fécondées par insémination artificielle avec de la semence importée d'un pays d'Europe.

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE AUX PAYS-BAS Rapport de suivi n° 3

Traduction du résumé d'un courrier électronique reçu le 12 avril 2001 du Docteur Frederik H. Pluimers, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles et de la pêche, La Haye :

Terme du rapport précédent : 5 avril 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [14], 80, du 6 avril 2001).
Terme du présent rapport : 12 avril 2001.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
province de Gueldre (Gelderland)	8
province de Frise (Friesland)	2

Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	932	66	0	932	0
ovi	24	0	0	24	0
cap	3	0	0	3	0

Epidémiologie : deux foyers (n° 2001/22 et 25) sont situés dans le nord des Pays-Bas, dans la province de Frise. Ces deux élevages laitiers sont distants d'environ 100 km des autres foyers signalés à ce jour (tous situés dans les provinces de Gueldre et d'Overijssel), et aucun lien épidémiologique entre les foyers de Frise et les autres foyers n'a été décelé.

Mesures de lutte : dans une zone de 1 km de rayon autour de chacun des deux foyers de Frise il sera procédé à un abattage préventif. Dans une zone de 1 km de large délimitée autour de la zone précitée, l'abattage préventif sera précédé d'opérations de vaccination (vaccination dite suppressive).

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE EN FRANCE
Rapport de suivi n° 5

Extrait d'un courrier électronique reçu le 13 avril 2001 du Docteur Isabelle Chmitelin, directrice générale adjointe, direction générale de l'alimentation, ministère de l'agriculture et de la pêche, Paris :

Terme du rapport précédent : 6 avril 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [15], 82, du 13 avril 2001).

Terme du présent rapport : 13 avril 2001.

Aucun nouveau cas de fièvre aphteuse n'ayant été signalé, toutes les mesures communautaires de restriction de mouvement des animaux vivants et d'échanges de produits appliquées à la France sont levées depuis le 13 avril 2001 à 0 heure.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.